



Titre de la formation : « INTRODUCTION A LA PSYCHODYNAMIQUE ET
PSYCHOPATHOLOGIE DU TRAVAIL »

Dates : Début |17| 09 |2025| Fin |27| 11 |2025|

Lieu : IPDT – 7 rue Clovis – 75005 Paris

Calendrier détaillé : Mercredi 17 et jeudi 18 septembre ; mercredi 22 et jeudi 23 octobre et mercredi 26 et jeudi 27 novembre 2025

Prix du Stage : ☐ 1800 € HT pour prise en charge Entreprise/Organisme/Institution (soit 2160 € TTC)
ou ☐ 900 € TTC pour prise en charge Individuelle (soit 750€ HT)
(Acompte obligatoire de 30% ☐ Chèque ☐ Virement) - (Cocher obligatoirement la case correspondante).

STAGIAIRE	Mme ☐ M. ☐ Date et lieu de naissance : à.....
	Nom : Nom de jeune fille.....
	Prénom..... Profession :
	Situation au regard de l'emploi : ☐ Salarié ☐ Demandeur d'emploi ☐ Indépendant
	Adresse :
	Code postal Ville :
	Tél. portable : Email (obligatoire) :

Si vous bénéficiez d'une prise en charge pour votre formation, veuillez compléter les champs suivants

ENTREPRISE	Raison sociale.....	Si facturation différente.....
	Adresse	Adresse
	Code postal : Ville :	Code postal : Ville :
	N° SIRET : (oblig.)	N° SIRET : (oblig.)
	Contact formation	Réf. de la commande
	Coordonnées :	Contact comptabilité
TIERS PAYEURS	Nom.....	Les stagiaires qui obtiennent une prise en charge partielle sont redevables de la différence entre le prix du stage moins le montant pris en charge par l'employeur, Pôle emploi ou tout autre organisme
	Adresse	
	Code postal : Ville :	
	N° dossier/adhérent	

Dans tous les cas, le stagiaire reste redevable des sommes non acquittées à l'IPDT par le tiers-payeur, notamment dans l'hypothèse d'absence du stagiaire à une partie de la formation.

*L'original du bulletin doit être envoyé, dûment complété et signé, en **DEUX** exemplaires au plus tard 40 jours avant le début de la formation : **IPDT – 7 rue Clovis – 75005 PARIS**, accompagné d' une copie de votre pièce d'identité.*

Les signataires déclarent accepter les conditions générales d'inscription au stage de formation de l'IPDT.

L'employeur (si prise en charge) Date, nom, signature, cachet	Tiers payeur (si prise en charge) Date, nom, signature, cachet	Le stagiaire (obligatoire) Date, signature

1. Inscription /prise en charge par l'employeur

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de l'entreprise.

Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture. Les règlements se font par chèque libellé à l'ordre de IPDT ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

IBAN FR76 1027 8041 0200 0211 7790 169

BIC CMCIFR2A

Code Banque / Code Guichet / N° du compte / Clé RIB
10278 / 04102 / 00021177901 / 69

Domiciliation CCM PARIS 8^E LA MADELEINE

2. Inscription /prise en charge par :

« France Travail / autre organisme / stagiaire (prise en charge totale ou partielle) »

Le bulletin d'inscription est complété et signé par un membre habilité de France Travail ou d'un autre organisme et du stagiaire si nécessaire. Les frais de formation sont payables sur présentation d'une facture par acompte sur échéancier pour le montant restant à la charge du stagiaire.

Les règlements se font par chèque libellé à l'ordre de IPDT ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

IBAN FR76 1027 8041 0200 0211 7790 169

BIC CMCIFR2A

Code Banque / Code Guichet / N° du compte / Clé RIB
10278 / 04102 / 00021177901 / 69

Domiciliation CCM PARIS 8^E LA MADELEINE

3. Modalités d'inscription

Les inscriptions sont enregistrées dans l'ordre d'arrivée, mais l'inscription définitive ne se fera qu'après examen du dossier de candidature. Un accusé de réception est envoyé à l'entreprise et/ou au stagiaire lorsque l'inscription est définitivement validée.

Un engagement écrit est nécessaire : aucune inscription téléphonique, ou par simple email ne peut être prise en considération.

L'inscription à l'ensemble des stages et formations est soumise à l'agrément préalable du responsable pédagogique. Les coordonnées du responsable pédagogique à contacter se trouvent dans les fiches descriptives des stages.

Une fois muni de votre agrément pédagogique, vous pourrez procéder à votre inscription administrative.

Huit jours avant l'ouverture du stage, il est envoyé à l'entreprise et/ou au stagiaire une convocation précisant les dates et lieux des cours.

4. Annulation --- absence

Toute annulation d'inscription n'est prise en compte que si elle parvient à

IPDT

7 rue Clovis

75005 PARIS

par lettre recommandée, au plus tard huit jours avant la date d'ouverture de stage.

Dans cette hypothèse, toute facturation par l'IPDT au cocontractant est exclue.

Passé ce délai, les sommes effectivement dépensées ou engagements seront facturées.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, les frais de formation demeurent exigibles.

En cas d'empêchement d'un stagiaire, l'entreprise peut lui substituer un autre de ses salariés ; celui-ci doit se présenter le jour de l'ouverture du stage avec une lettre de l'entreprise.

(NB : Pour les stages soumis à agrément, ce dernier reste exigible pour le nouveau stagiaire)

Dans l'hypothèse où l'organisme ayant accepté de prendre en charge la formation renoncerait en définitive à en acquitter tout ou partie, l'entreprise reste redevable des sommes dues à l'IPDT.

L'IPDT se réserve le droit d'annuler un stage si le minimum de participants requis pour la bonne réalisation du stage n'est pas atteint. Dans ce cas, l'entreprise et/ou le stagiaire sont informés par écrit et remboursés des éventuels règlements.

Contact secretariat : Virginie HERVE – Tél : 01 42 01 41 08 - virginie.herve@ipdt.fr